

Délibération Générale colonial

DELIBERATION n° 252 portant remaniement du Budget Annexe du Port de Djibouti pour l'exercice 1961

n° 252

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 12 août 1961
Numéro JO n° 8 du 31/08/1961	Date du numéro 31 août 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Les recettes du Port de Djibouti sont modifiées, après réévaluation, ainsi qu'il suit : Accroissement PDiminution
Ch. G. 6 — 1 — 1 Prélèvement sur les marchandises..... 24.246.000 Ch. G. 1 — 1 ——— 1 Prélèvement sur les fonds de renouvellement du Port14.446.000 Art. 2. — Est autorisée l'inscription des crédits supplémentaires suivants : Ch. G. 2 — 1 — 3 Personnel de la Subdivision de l'Exploitation du Port (suppression de l'équivalence) .. 5.000.000 Ch. G. 5 — 1 — 1-9 (nouveau) Auto-pompe 4.800.000 Total 9.800.000

Le Président de la Commission Permanentede l'Assemblée Territoriale,OMAR KAMIL, WARSAMA.Le Secrétaire de la Commission Permanentede l'Assemblée Territoriale,AHMED HASSAN AHMED.